



La Toile des Gones, accueil de loisirs agréé par la D.D.C.S et soutenu par la CAF

Siège Social : SQUARE Louis Burricand – 69490 PONTCHARRA-SUR-TURDINE

Répondeur: 04-74-63-66-59 Courriel : latoiledesgones@laposte.net

BULLETIN D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS LA TOILE DES GÔNES

DU 10 AU 28 Juillet 2017

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de famille :

.....

1^{er} enfant

2^{ème} enfant

3^{ème} enfant

Prénom

Date de naissance

Sexe

1^{er} parent

2^{ème} parent

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

N° téléphone fixe :

N° téléphone fixe :

N° téléphone mobile :

N° téléphone mobile :

Courriel :

Courriel :

N° téléphone employeur :

N° téléphone employeur :

Autres personnes à joindre en cas d'urgence :

Numéro d'allocataire **obligatoire** CAF ou MSA :

Merci de cocher si un PAI est mis en place et préciser le ou les enfant(s) concerné(s)

.....

Documents à rendre :

- le bulletin d'inscription dûment complété ;
- la fiche sanitaire de liaison dûment complétée ;
- l'attestation CAF obligatoire si coefficient familial < 400 ;
- le cas échéant, la copie du PAI ;
- le règlement financier :

DÉCLARATION ET AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné(e), père, mère, tuteur légal,
de

✓ autorise mon (mes) enfant(s) à participer à toutes les activités organisées par l'équipe d'animation de l'ALSH La Toile des Gônes du lundi au vendredi à l'école primaire Jaques Prévert Place du Tilleul à Saint Loup.

✓ m'engage à signaler dans les plus brefs délais, tout changement dans les renseignements portés sur la fiche de renseignement et sur la fiche sanitaire de liaison ;

✓ atteste avoir contracté une assurance responsabilité civile, individuelle accident :

Compagnie : N° de contrat :

✓ autorise, en cas d'accident, l'équipe d'animation à faire soigner mon (mes) enfant(s) et à faire pratiquer toute intervention urgente, selon les prescriptions du corps médical et m'engage à rembourser tous frais médicaux à l'ALSH La Toile des Gônes.

✓ autorise mon (mes) enfant(s) à être photographié(s) ou filmé(s) durant le séjour. En inscrivant mon (mes) enfant(s), j'accepte que les photos ou vidéos soient utilisées, imprimées, affichées, éditées ou envoyées par mail afin d'illustrer les activités de l'ALSH La Toile des Gônes.

✓ dégage l'ALSH La Toile des Gônes de toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol des effets personnels de mon (mes) enfant(s) et de bris de lunettes, appareils auditifs ou dentaire.

✓ atteste avoir lu toutes les informations du présent bulletin d'inscription.

Autorisations de sorties :

✓ Mon (mes) enfant(s) sera (seront) récupéré(s) par :

NOM	PRENOM	LIEN DE PARENTE

✓ Mon (mes) enfant(s) est (sont) autorisé(s) à sortir seul(s) de l'accueil de loisirs à partir de heures et minutes.

REGLEMENT INTERIEUR

Inscriptions : L'inscription n'est effective qu'une fois que toutes les pièces administratives demandées sont fournies. Aucun enfant ne pourra participer aux activités sans dossier complet.

Horaires : Le centre est ouvert de 7h30 à 18h30. L'accueil des enfants se fait : de 7h30 à 8h30, le matin et de 17h00 à 18h30, le soir. Il est demandé aux familles de respecter ces horaires d'ouvertures et de fermetures.

Vie quotidienne : Le planning d'activités proposé peut être modifié suivant les envies des enfants, les effectifs, la météo... Pour les moins de 6 ans, il est conseillé de fournir un change en cas « de petits accidents ». Le centre fournit chaque jour le goûter pour les enfants. Pour des questions pratiques d'autonomie, les enfants doivent apporter chaque jour une gourde ou une bouteille d'eau personnelle.

Sorties : Lors des jours de sorties, les enfants inscrits doivent venir avec un pique-nique. Certaines sorties peuvent faire l'objet d'un coût supplémentaire en raison des charges qu'elles engagent. Dans ces conditions, seuls les enfants dont les familles s'acquittent de ce coût pourront participer à la sortie.

Règles de vie : Il est demandé aux enfants de respecter les locaux, le matériel, le personnel ainsi que d'appliquer les règles de vie de l'accueil de loisirs. En cas de non-respect de ces règles d'usage, l'équipe pédagogique est en mesure de décider d'une sanction proportionnelle à la faute.

Sécurité et responsabilité : Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans l'ordonnance d'un médecin et d'une autorisation des responsables légaux. De plus, aucun enfant ne sera accueilli en cas de maladie contagieuse. Tout problème alimentaire ou de comportement est à signaler à la directrice afin qu'elle puisse répondre au mieux à d'éventuelles difficultés de l'enfant. La fiche de renseignements médicaux doit être remplie soigneusement, les enfants devront être à jour de leur vaccination obligatoire.

Les objets pouvant mettre en danger l'intégrité physique, morale et affective de l'enfant sont interdits.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »